

Conseillers en exercice : 61

Date de la convocation : 22 avril 2026

DELIBERATION : 2026-03-35

OBJET : Cession de deux dameuses Kässboher Pisten Bully

L'an deux mil vingt-six et le trente avril à dix-sept heures trente, salle du siège au 16 place de Verdun à Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

BARBOTIN Sylvain
LARRIER Cédric
PELLISSIER Agnès
DELORT BOITIER Lilian

Angles :

Bac Aimé

Annot :

COZZI Marion
MAZZOLI Jean
FENOUIL Séverine
RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis

Beauvezer :

BARTOLINI Gilles

Blieux :

GRAILLON Joël

Braux :

Castellane :

LIPERINI Bernard
VINCENT Jean-Marc
TILLEMANN Line
DEMANDOLX Franck

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

RALL Evelyne

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

SURLE-GIRIEUD Magali
BARBAROUX Christophe

Demandolx :

GAGLIO Baptiste

Entrevaux :

OCCELLI Didier
VOEGLIN Patrick
MICHEL Marielle

La Garde :

LAUGIER Joël

La Mure Argens :

BLANC André-Luc

La Palud sur Verdon :

PASSARD Christine

La Rochette :

Lambruisse :

CHAILLAN Claude

Le Fugeret :

PELLEGRIN Jean

Méailles :

PONS-BERTAINA Viviane

Moriez :

BERAUD Annabelle

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougion :

MARIANI Vincent

Saint André les Alpes :

CERATO David
GIRAUD Sophie
GERIN-JEAN François
VACCAREZZA Francine
TAVERNARO Laurent

Saint Benoit:

EYSSAUTIER Gaël

Saint Jacques :

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

ISNARD Julien

Saint Pierre :

Sausses :

MICHEL Laurent

Senez :

DURAND Gilles

Soleilhas :

SENEZ Eric

Tartonne :

CHAILLAN Hugues

Thorame-Basse :

LIAUTAUD Robert

Thorame-Haute :

OTTO-BRUC Thierry

Ubraye:

ROUSTAN Claude

Val de Chavagne:

LEON Joël

Vergons :

JOUBERT Martial

Villars-Colmars :

Absents représentés : M. GEISER Michel ayant donné pouvoir à Mme COZZI Marion ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. ROUSTAN Claude ; Mme CHEVALLEY-VALETTE Emily ayant donné pouvoir à M. DEMANDOLX Franck ; M. MARTINO Stéphane ayant donné pouvoir à Mme TILLEMANN Line ; Mme JONKER Nina ayant donné pouvoir à M. LIPERINI Bernard ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; Mme CHAILLAN Alix ayant donné pouvoir à M. VIALE Thierry ; M. COLLOMP Gérard suppléé par M. GRAILLON Joël ; M. DAGONNEAU Frank suppléé par M. MICHEL Laurent

Absents excusés : M. PATRICOLA Sauveur ; M. ROUX Laurent

Secrétaire de séance : M. JOUBERT Martial

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Objet : Cession de deux dameuses Kässboher Pisten Bully

Exposé

La Communauté de Communes entrepose depuis plusieurs années deux anciennes dameuses, qu'il convient aujourd'hui de céder.

Ces deux engins sont à l'arrêt depuis la fin de la saison 2017/2018, ne disposent plus de batteries, et ne peuvent être redéployés sur les sites de ski nordiques exploités par la CCAPV en raison de leurs caractéristiques.

Il s'agit d'une :

- Kässboher Pisten Bully PB 240D de 1989, 7000h, avec fraise
- Kässboher Pisten Bully 300W de 2002, 2084h, avec fraise et treuil

Une annonce de vente aux enchères a ainsi été publiée sur le site www.domaines-skiables.fr, avec une mise à prix fixée à 15 000,00 € pour le lot, les modalités de transport et d'autorisation de circulation sur les voies publiques étant à la charge de l'acquéreur.

La date limite de remise des offres était fixée au 31/03/2025. A cette échéance, aucune offre n'étant parvenue, l'annonce avait néanmoins été maintenue en ligne.

A ce jour, plus d'une année après sa mise en ligne, deux offres ont été reçues :

- L'une, déposée par Monsieur Alex SALICIS, pour un montant de 16 000 € est parvenue à la CCAPV le 17 février 2026 ;
- La seconde, déposée par la commune d'Allos, pour un montant de 17 000 € est parvenue à la CCAPV le 09 avril 2026.

Considérant que l'offre de la commune d'Allos est supérieure à la mise à prix et à l'offre de Monsieur SALICIS d'une part, et au regard des délais de publication de la vente aux enchères d'autre part, il est proposé d'attribuer la vente des dameuses à la commune d'Allos pour un montant de 17 000 €, le transport étant à sa charge.

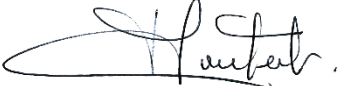
Décision

Compte tenu de ce qui précède, le conseil communautaire décide :

- **D'ACCEPTER** l'offre formulée par la commune d'Allos pour l'achat des dameuses Kässboher Pisten Bully PB 240D de 1989, 7000h, avec fraise et Kässboher Pisten Bully 300W de 2002, 2084h, avec fraise et treuil, toutes deux en l'état, pour un montant de 17 000 €, le transport étant à sa charge ;

- **DE SORTIR** ces deux engins, dont la valeur nette comptable est nulle, de l'actif de la CCAPV,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Cette décision est adoptée à l'unanimité
Fait et délibéré à Saint André les Alpes,
Le 30 avril 2026
Le Président,


Le secrétaire de séance,
Martial JOUBERT




Jean-Louis CHABAUD